

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SOCIETE FLORO TP – REFECTION EN ENROBE D'UN TAMPON EN MILIEU DE CHAUSSEE RUE DE L'AVENIR ARRETE N° 2023/027		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;

VU la demande d'arrêt de police de la circulation en date du 10 janvier 2023 de la société FLORO TP sollicitant la Ville pour des travaux de réfection en enrobé à chaud d'un tampon en milieu de chaussée à hauteur du n°12 rue de l'Avenir ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

- Article 1 :** La société FLORO TP est autorisée à réaliser, à partir 27 janvier 2023 et pour une durée de 15 jours, des travaux de réfection en enrobé à chaud d'un tampon situé en milieu de chaussée à hauteur du n°12 rue de l'Avenir à Ifs.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, la rue sera barrée à la circulation sauf aux riverains, véhicules de services et secours. La durée des travaux prévue est d'une journée.
- Article 3 :** La société FLORO TP est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société FLORO TP devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
 - La Police Municipale d'Ifs ;
 - La société FLORO TP ;
 - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
 - KEOLIS ;
 - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 11 janvier 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE.